
PRESIDENCE DE LA
REPUBLIQUE

DECRET N° 2016 –038 DU 12 FEVRIER 2016

portant nomination du Directeur Général Adjoint de l'Institut des Relations Internationales et des Etudes Stratégiques (IRIES), au Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi organique n° 2010-05 du 03 septembre 2010 fixant la liste des hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République en Conseil des Ministres ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011;
- Vu** le décret n° 2015-370 du 18 juin 2015 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2012-196 du 03 juillet 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur, en ses articles 102 et 103 ;
- Vu** le décret n° 2014-260 du 18 avril 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- Sur** proposition conjointe du Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur et du Ministre de la Défense Nationale ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance extraordinaire du 22 janvier 2016,

DECRETE :

Article 1^{er} : Est nommé dans la fonction de Directeur Général Adjoint de l'Institut des Relations Internationales et des Etudes Stratégiques (DGA/IRIES) au Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur, **le Colonel Jean-Marie Stéphane AHODI.**

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 12 février 2016

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI.-

Le Premier Ministre Chargé du Développement Economique, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Promotion de la Bonne Gouvernance,



Lionel ZINSOU

Le Ministre d'Etat Chargé de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation,



Komi KOUTCHE

Le Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur,

Le Ministre de la Défense Nationale,



Saliou AKADIRI



Théophile YAROU

Ampliations : PR : 6 SGG : 4 AN : 4 CS : 2 CC : 2 CES : 2 HAAC : 2 HCJ : 2 PM/DEEPPPBG : 2 MEEFPD : 2 MAEIAFBE : 2 MDN : 2 AUTRES MINISTERES : 24 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI : 5 BN-DAN-DLC : 3 GCONB-DGCST-INSAE-BAG : 2 BCP-CSM-IGAA : 3 UAC-ENAM-FADESP : 3 UP-FDSP : 2 JORB : 1.